

FORMATION AIDE-SOIGNANT

Code RNCP 40 692 <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>

Références textes officiels :

Arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

PUBLIC VISE PAR LA FORMATION ET PREREQUIS

Les conditions d'accès à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant sont fixées par l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Au regard de ces Arrêtés, les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1° La formation initiale,
- 2° La formation professionnelle continue dont les ASH qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de services,
- 3° La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience professionnelle,
- 4° La formation par apprentissage,

Le candidat doit être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Les effectifs des promotions sont de 64 apprenants par année de formation (plus revalidant)

PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

Admission : La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances aptitudes et la motivation des candidats à suivre la formation.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents de service hospitalier qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service justifiant d'une ancienneté cumulée d'au moins 1 an en équivalent temps plein.

L'apprentissage : Formation théorique sur Albi ou Lavaur selon souhait du candidat. Le nombre de place est de 24 par rentrée. Deux rentrées sont possibles : Octobre et Janvier

Les Apprentis âgés de moins de 30 ans ne sont pas soumis à une sélection de l'IFMS. Ils sont admis sous sélection d'un employeur

Les Contrats Pro âgés de plus de 30 ans sont soumis à une sélection au même titre que les candidats pour un parcours 11 mois.

Mobilité : L'enseignement clinique (stages) exige votre mobilité sur le TARN et les départements limitrophes.

Obligations professionnelles médicales : L'admission définitive aux IFMS est subordonnée à :

- La production au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée d'un **certificat médical** établi par un **médecin agréé (*)** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession d'infirmier.
- **La production d'un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. A défaut vous ne pourrez réaliser vos stages compromettant ainsi la validation de votre formation.

EQUIVALENCE AS et DISPENSE ENSEIGNEMENT

Les différents diplômes (ou titres) ci-dessous ont acquis les compétences AS stipulées dans le tableau et en sont donc dispensés durant la formation.

Exemple : DE AES (2016) est dispensés des enseignements du module 6 et 10 (soit la compétence 6 et 10)

Diplomes ou Titres	AS
DE AES (2016)	6 - 10
DE AES (2021)	5 - 6 - 10 - 11
DE Ambu (2006)	5
DE ARM	10
BAC ASSP (2011)	1 - 2 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11
BAC SAPAT (2011)	1 - 2 - 6 - 7
Titre ADVF	Pas d'équivalence
Titre ASMS	8 - 9
DE AP (2006)	5 - 6 - 8 - 9 - 10
DE AP (2021)	5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11

FINALITES DE LA FORMATION AIDE SOIGNANT

OBJECTIFS DE FORMATION

Le référentiel de formation a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'apprenant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle.

L'apprenant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'apprenant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'apprenant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et de s'adapter à des situations variées.

Objectif précis d'apprentissage et ou de compétences

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de 11 compétences :

- 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

A l'issue de la formation, l'aide-soignant est capable de répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Confrontés à la souffrance, la douleur, la recherche de solution à leurs problèmes de santé et d'un soulagement, les malades se tournent de façon spontanée vers l'aide-soignant. La personne prise en soins attend une réponse adaptée à son état de santé. Elle repère le professionnalisme du soignant dans le comportement, les actes et les paroles de celui-ci.

L'AIDE-SOIGNANT DOIT FAIRE PREUVE :

- De connaissances théoriques solides et actualisées ;
- D'aptitudes gestuelles, de dextérité ;
- De grandes capacités relationnelles, d'écoute, d'humanité ;
- De respect envers la personne soignée, ses proches, ses collègues, les partenaires de soins...
- De disponibilité et de souci de l'autre ;
- De discrétion, de retenue ;
- De rigueur dans tous ses actes, de sérieux, de ponctualité ;
- De réflexion ;
- De maîtrise de soi dans toute situation ;
- D'honnêteté intellectuelle ;
- De capacité à se remettre en question ;
- De connaissance de soi et de ses limites ;
- De capacités d'adaptation et de travail en équipe ;
- De responsabilités.

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés dans les instituts de formation et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux où sont pratiquées les activités de soins.

OBJECTIF DES STAGES

Avant le départ en stage, l'apprenant rédige ses objectifs et les inscrit dans son portfolio. Ces objectifs tiennent compte à la fois des ressources des stages et des besoins des apprenants en rapport avec leur cursus de formation.

Les objectifs sont négociés, avec le tuteur, sur le lieu de stage à partir des ressources de celui-ci.

Ils visent à :

- Acquérir des connaissances,
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- Exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- Centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- Reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- Prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres stagiaires.

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignement et acquisition des compétences

Les modules sont en lien les uns avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. L'enseignement dispensé, notamment dans les domaines de la biologie humaine, des sciences humaines et sociales et de l'étude des pathologies vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Le parcours de formation peut être réalisé partiellement et s'effectue alors par unité de formation qui correspond à un module d'enseignement théorique et pour six modules sur huit avec un stage clinique rattaché.

Organisation de la formation théorique

La formation théorique comprend :

- 10 modules : 693 heures
- Un dispositif d'accompagnement pédagogique (API) : 35 heures
- Un suivi pédagogique individualisé : 7 heures
- Des travaux personnels guidés (TPG) : 35 heures

La formation est organisée en 5 Blocs de compétences et 10 modules de formation :

I. BLOC 1

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (147h),
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21h),

II. BLOC 2

- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h),
- Module 4 : Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement (182h),
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h),

III. BLOC 3

- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h),
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

IV. BLOC 4

- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h),

V. BLOC 5

- Module 9 : Traitement des informations (35h)
- Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h).

Organisation de la formation pratique

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées (2 périodes seulement pour les personnels de la Formation Professionnelle Continue, sans sélection),

- période A de 5 semaines ;
 - période B de 5 semaines ;
 - période C de 5 semaines ;
 - période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.
- L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Durée de la formation et modalités d'organisation

L'ensemble de la formation théorique et clinique se déroule sur une année civile de janvier à décembre : 1 540 heures d'enseignement théorique et clinique :

- 22 semaines : 770 heures de formation en institut,
- 22 semaines : 770 heures de formation en stage clinique.

La présence est obligatoire.

Du temps de travail personnel complémentaire est à envisager.

L'enseignement à l'institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

L'enseignement à distance via une plateforme de visioconférence peut être une modalité en fonction du contexte sanitaire et peut représenter jusqu' à 70% des de la formation théorique

La durée de présence en stage est de 35h par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage.

Coût de la formation :

Frais pédagogiques par année de formation

Formation complète : 7500€ prise en charge par la région pour un parcours complet en poursuite d'étude ou demandeurs d'emploi, employeurs, OPCO, autres ou autofinancement

Formation partielle : le coût est calculé au prorata du temps de formation à réaliser si parcours partiel (prise en charge par un employeur, OPCO, ou auto financement)

La période de stage :

Toutes les affectations de stage font l'objet d'une convention entre l'IFAS, l'établissement d'accueil et le stagiaire.

Tous les terrains de stages sont agréés chaque année en Instance. Les lieux de stage sont choisis en fonction des compétences. Voir notre lien sur le site de l'IFMS : www.ifmsalbi.fr

Les responsables de l'encadrement en stage :

Chaque apprenant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et de professionnels de proximité au quotidien.

Le maître de stage :

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il s'agit le plus souvent du cadre de santé.

Le tuteur de stage :

Les missions spécifiques du tuteur sont décrites dans le livret d'accueil de la structure. Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Le tuteur assure un accompagnement des apprenants et évalue leur profession lors d'entretiens réguliers. Le tuteur est en relation régulière avec le formateur de l'institut de formation, référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits.

Les professionnels de proximité :

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien. Ils sont présents avec l'apprenant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes.... Ils accompagnent l'apprenant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression.

Le formateur des IFMS référent de stage :

Les IFMS désignent un formateur référent pour chacun des stages, l'apprenant connaît le formateur référent du stage.

Le formateur référent est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure.

Dans un objectif d'accompagnement pédagogique, il se déplace sur le lieu de stage, à son initiative ou à la demande de l'apprenant ou de celle du tuteur de stage.

Il est en liaison régulière avec le tuteur de stage afin de suivre le parcours de l'apprenant et de régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

L'apprenant

Les travaux dirigés se déroulent en groupes dont le nombre varie selon les activités pédagogiques.

2 apprenants sont élus représentants de la promotion pour l'année de formation. Ils sont engagés dans les différentes instances :

- Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (I.C.O.G.I)
- Section Compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves
- Section Compétente pour le traitement pédagogique des situations disciplinaires
- Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'Institut.

EQUIPE PEDAGOGIQUE et QUALITE DES FORMATEURS

NOMS PRENOMS	DIPLOMES	PARCOURS PROFESSIONNEL	REFERENCE
--------------	----------	---------------------------	-----------

BONY Jean-Charles	Master Sciences Education	IDE EHPAD	Référent numérique
CHOIZIT Céline	Diplôme d'Etat Infirmier Master envisagé	Coordinatrice EHPAD	Référente handicap
Karine FABRE	Master ICO /CDS	CDS CH Albi	Référente stage
TAURINES Lydie	Master Droit Economie gestion /CSE	IDE hygiéniste	Référente égalité hommes/femmes

EQUIPE ADMINISTRATIVE

Direction	Catherine MULLER	La Directrice des Soins, Coordonnatrice Générale du GCS des I.F.M.S.
	Nathalie BARTHES Chantal BEDES	Cadres supérieurs chargés de l'enseignement en santé, Coordinatrices pédagogiques IFAS-CFA et FP
Coordination Administrative	Isabelle NAVEAU	Cadre supérieur administratif gestion financière GCS des IFMS
Gestion Administrative et Secrétariats	Géraldine BALLU	Gestion administrative et financière
	Corinne FOUR	Secrétaire Affaires générales
	Nathalie ROCHETTE	Secrétaire Scolarité IDE
	Laetitia PAPPAKOSTAS	Secrétaire Scolarité AS
	Elodie LIEVRE Amlene GIULIANI	Secrétaires Accueil – Stages Accueil – Formation Continue – Gestion administrative CFA
Informatique	Nicolas DENOI	Technicien Informatique
Documentaliste	Pierre-Olivier SANCHEZ	Documentaliste BU

Pour dispenser les enseignements auprès des apprenants, l'IFAS fait appel à différents intervenants qui sont sollicités selon :

- Leur diplôme
- Leur expérience
- Leur champ de compétences

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

L'IFAS est responsable de la progression pédagogique des apprenants dans le cadre du projet pédagogique qui favorise la prise d'initiative et d'anticipation de l'apprenant visant un exercice professionnel responsable avec un accompagnement individualisé et attentif.

Principe pédagogique

La posture réflexive

L'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux étudiants de comprendre la liaison entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.

Cette posture consiste non seulement à positionner des travaux cliniques ou pratiques dans la formation, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisées pour en dégager les principes transposables.

La posture pédagogique

Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'apprenant. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée, dans une approche socio constructiviste. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes.

Le formateur développe des stratégies qui aident l'apprenant dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve des moyens qui affinent le sens de l'observation et permettent à l'étudiant d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences.

Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre l'observation et les hypothèses de diagnostic, entre les signes et les comportements, entre une histoire de vie et une situation ponctuelle, entre l'état du patient et son traitement.

Il aide à l'acquisition d'une démarche comportant les problèmes de soins et les interventions en rapport. Il permet l'exercice d'un raisonnement inductif, analogique ou déductif.

Dès le début de la formation un formateur est désigné pour chaque apprenant afin de singulariser son parcours en mettant un place un environnement capacitant. Des suivis pédagogiques sont planifiés tout au long de la formation.

Par ailleurs des dispositifs d'aide à la réussite (DAR) sont proposés aux apprenants, ils s'objectivent au travers de contrat d'objectifs négociés entre le formateur et l'apprenant.

Les moyens pédagogiques utilisées lors de la formation

Les enseignements sont réalisés sous forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels, stages, études de cas cliniques, jeux de rôle, simulation... Gamification de la pédagogie avec mise en œuvre VTS Editor sur l'ensemble des modules

Les moyens matériels mis à la disposition des ensembles des apprenants et du personnel :

Les IFMS d'Albi sont implantés, au sein de la l'institut Universitaire Jean François CHAMPOLLION d'ALBI, depuis janvier 2016.

Les IFMS d'Albi sont équipés de :

- 2 amphithéâtres d'une capacité 140 places chacun ;
- 11 salles de Travaux Dirigés ;
- 9 salles de Travaux Pratiques ;

- 2 salles de simulation ;
- 1 salle informatique (20 postes informatiques) ;
- Espace privatif ;
- Accès aux apprenants : base de données via une plateforme ;
- WIFI ;
- Accès aux personnes à mobilité réduite.

Sur le site de l'université Champollion dans lequel sont implantés les IFMS d'ALBI, les apprenants bénéficient de :

- Un restaurant universitaire ;
- Une bibliothèque universitaire.

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

Les principes d'évaluation et de validation

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts. L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu (épreuves écrites et orales, individuelles, de groupes, d'ateliers de simulation, d'ateliers d'APP). Elle se fait sous la forme de QCM, QROC, analyse de situation clinique... en individuel et/ou en collectif. Les enseignements donnent lieu à deux sessions d'examen ; la deuxième session concerne les rattrapages.

L'évaluation clinique et théorique

Cursus intégral de formation :

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'apprenant évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base du support d'évaluation prévu en annexe II du présent arrêté.

Pour chaque unité de compétences, le niveau de l'apprenant est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation.

Au terme des quatre stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'apprenant en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences.

Chaque compétence est validée si l'apprenant aide-soignant obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

Cursus partiel de formation :

Pour chaque stage correspondant à un module de formation, le candidat est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée, à partir des critères définis pour chaque compétence dans l'annexe II du présent arrêté.

L'unité de compétences est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne.

La diplomation

Le Diplôme d'état Aide-soignant s'obtient par l'acquisition des 5 blocs du référentiel :

3 Jurys par an de diplôme d'état se tiennent sous l'égide de la DREETS. (Ministère chargé de la santé – Ministère de la santé et prévention)

L'EVALUATION DU DISPOSITIF

L'évaluation du dispositif s'inscrit dans la démarche qualité du processus de formation. Elle s'illustre dans :

- Les plannings de stage et emplois du temps.
- Les attestations d'assiduité.
- Les procédures des évaluations.
- Le calendrier des évaluations.
- Les plaquettes de présentation des modules...

TAUX DE REUSSITE

AS parcours complets et partiels aux 4 jurys/an	AS parcours apprentis et contrats pro complets et partiels aux 4 jurys/an
2025 : 90%	2023/2025 : 91 %
2024 : 85 %	2024/2025 : 89 %
	2024/2026 : 100 %
	2025/2026 : 89 %

TAUX DE RUPTURE DE PARCOURS DE FORMATION

AS 2024	AS 2025	CFA 2025/2026	CFA 2024/2026	CFA 2024/2025	CFA 2023/2025	CFA 2023/2024	CFA 2022/2024
8 %	22 %	8 %	40 %	25 %	8 %	5 %	6 %

En cas de rupture de parcours l'élève garde le bénéfice de ses acquis sous conditions.

DEBOUCHES DEAS et taux d'insertion :

- Établissements de soins publics ou privés ou structures de santé publique.
Hôpitaux, EHPAD secteur médico-social, Domicile du patient SSIAD

A chaque remise de diplôme, 100% des présents disent travailler et majoritairement sur le territoire, ou en Occitanie.

POURSUITE D'ETUDE et taux de poursuite d'étude :

- Assistant de soins en gérontologie,
- Formation Infirmier

Si bachelier, un aide-soignant peut poursuivre sa formation et préparer le DE d'infirmier accessible sur dossier via la plateforme Parcoursup.

Si non titulaire du bac mais présente 3 années d'exercice professionnel, l'aide-soignant peut passer des épreuves de sélection spécifiques pour intégrer la formation conduisant à ce DEI.

Immédiate ou à distance, le taux est à l'étude. Les IFMS accompagnent l'élève dans ses projets.

- Passerelle ambulancier – AFTRAL depuis janvier 2026